N° 627 mars 2023
N°CPPAP 0220s07170

le journal

Fédération FO de la métallurgie

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !

www.fo-metaux.org

Electroménager : la fin de l'essorage ?

Après plusieurs décennies de baisse continue des effectifs et de délocalisations, le secteur a renoué avec une croissance spectaculaire et se trouve à la veille de changements majeurs, porté par les nouvelles demandes des consommateurs et la nécessité de répondre aux défis de la transition environnementale. Il faudra cependant une véritable logique industrielle pour que l'électroménager connaisse un nouvel âge d'or.

Défense - p.13
Le SCAF bientôt au décollage ?

Airbus Reload - p.15
Les négociations font escale

Galva - p. 20
Une équipe combative

Sommaire

Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"
est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.
Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.
Faites-nous part de vos expériences syndicales.
Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : *11,27 euros*
SMIC brut mensuel : *1 709,17 euros*
Plafond de la sécurité sociale :
3 666 euros par mois
(pour l'année 2023 : 43 992 euros)
Coût de la vie :
+0,4 % en janvier (+0,4 % hors tabac) ;
+6 % en glissement sur les 12 derniers mois (+6,1 % hors tabac).
Chômeurs : *3 049 800*
(catégorie A, publiés le 25 janvier 2023)
Indice de référence des loyers :
137,26 (4ème trimestre 2022).
Taux d'intérêt (27 février) :
0,04 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Electroménager : la fin de l'essorage ? 4-11

13 L'actu en bref

Le SCAF se rapproche de la piste de décollage 13

15 Actualité sociale

De Dietrich : le compte n'y est pas 15
Airbus Reload : les négociations font escale 15

16 Actualité syndicale

USM de l'Indre : changer pour mieux se développer 16
USM du Loiret et Métaux d'Orléans : ne rien lâcher 16
USM du Cher : une mobilisation totale 17
SNOP renforce sa coordination 17
USM de Côte-d'Or : toujours sur la brèche 18
ArcelorMittal Florange : le mur de la représentativité 18
USM d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan : l'esprit de conquête 19

20 Infos

Bosch : objectif développement 20
Galva : une équipe combative 20

21 Vos droits

Elections du CSE : le jour le plus long - 2ème partie : le vote électronique 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22

Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com

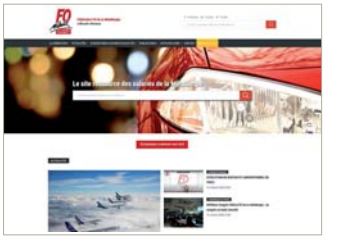

Retraites : monter d'un cran

Dans la continuité de notre édito du mois dernier et de notre opposition à la réforme des retraites, nous devons faire entendre plus largement encore notre mécontentement en mettant, comme le proposent les confédérations syndicales au titre de l'unité et de l'intersyndicale, la France à l'arrêt le 7 mars.

Pourquoi cette décision unanime de l'ensemble des organisations syndicales ? Malgré les cinq journées de manifestations massives des 19 et 31 janvier, puis des 7, 11 et 16 février, qui ont rassemblé des millions de salariés, jeunes, retraités, commerçants, etc., malgré aussi des sondages montrant des Français toujours plus défavorables au projet du gouvernement voulu sous l'impulsion du président de la République, l'exécutif balaie d'un revers de main la colère qui s'exprime dans notre pays. Ce qui pose un réel problème et révèle un déni de démocratie quand ce même exécutif explique que les manifestations ont été importantes et qu'il ignore les organisations syndicales et toutes celles et ceux qui manifestent.

Bien encadrées, responsables, déterminées et respectueuses des valeurs de la République, ces manifestations se sont déroulées dans le calme et nous souhaitons que cela reste ainsi. Contrairement aux responsables politiques qui ont montré dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, lors des débats du premier examen de cette réforme, une image déplorable avec des propos injurieux et à la limite de la violence que nous combattons, la vision de la société que nous défendons et dans laquelle nous aspirons à vivre est celle où prévaut le respect des femmes et des hommes de notre pays. Les désaccords peuvent s'exprimer, mais la violence verbale et physique sera toujours condamnée par notre Fédération.

A FO Métaux, nous défendons notre industrie et nos emplois ainsi que l'outil de travail. Notre force, ce sont les salariés qui créent la richesse des entreprises et de notre économie. En ce sens, nous œuvrons au quotidien pour obtenir face à l'inflation des accords salariaux et de meilleures conditions de travail. Si nous précisons ce point, **c'est pour indiquer que le 7 mars, nous appelons nos syndicats à ne pas mélanger les sujets et à déposer une seule revendication auprès des ressources humaines : le retrait du projet de réforme de retraite, en particulier le refus de tout recul de l'âge de départ à la retraite et d'allongement de la durée de cotisation.**

Tout comme le 14 février lors de la réunion de la commission exécutive confédérale de FO, le 15 février toutes les Fédérations de FO se sont réunies au siège de notre Confédération pour déterminer les suites à donner aux quatre premières manifestations, et ce avant même la manifestation du 16 février qui a vu de nombreux salariés et personnes qui n'avaient pas participé aux premières manifestations exprimer leur opposition à ce projet de réforme injuste et inacceptable.

Dans ce cadre, nous appelons nos syndicats et sections syndicales, les militantes et militants à œuvrer au sein des entreprises pour tracter, communiquer, expliquer en utilisant les affiches et argumentaires élaborés par notre Confédération et par notre Fédération, qui ont été transmis aux structures de FO pour convaincre et appeler les salariés à la grève le 7 mars. Tout comme nous leur demandons d'aider les Unions Départementales de FO à mettre en œuvre différentes formes d'initiatives pour convaincre toute la population française et les acteurs économiques (commerçants, agriculteurs, entreprises, etc.) de nous rejoindre dans notre action du 7 mars pour le retrait de ce projet de réforme des retraites.

Pour faire reculer l'exécutif, qui a commencé à réagir à l'annonce du 7 mars en contactant enfin, par l'intermédiaire de la Première ministre, les organisations syndicales et en s'inquiétant de la dynamique engagée lors des premières manifestations et de la forme que pourrait prendre cette nouvelle journée d'action, il faut impérativement que le 7 mars soit une réussite totale. Cette journée doit enclencher une nouvelle dynamique pour que le gouvernement retire son projet injuste et inacceptable qui risque, de plus, d'accroître les inégalités pour les femmes. A ce titre, et dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme, nous avons réalisé un tract pour expliquer cette injustice qui ne fait qu'amplifier notre opposition à cette réforme et fera l'objet d'une journée de mobilisation spécifique le 8 mars.

Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Electroménager : la fin de l'essorage ?

Après plusieurs décennies de baisse continue des effectifs et de délocalisations, le secteur a renoué avec une croissance spectaculaire et se trouve à la veille de changements majeurs, porté par les nouvelles demandes des consommateurs et la nécessité de répondre aux défis de la transition environnementale. Grands connaisseurs du secteur, les métallos FO ne manquent pas une occasion de prévenir : il faudra cependant une véritable logique industrielle pour que l'électroménager connaisse un nouvel âge d'or.

Alors que l'industrie a été frappée de plein fouet par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, puis par les retombées du conflit en Ukraine, un secteur a pourtant réussi à tirer son épingle du jeu : l'électroménager. L'année 2021 a même été celle de tous les records. Le marché français du gros électroménager (GEM) a généré un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros pour 16,6 millions d'appareils, et le petit électroménager (PEM) a écoulé 57,3 millions d'appareils pour une valeur de 3,9 milliards d'euros. Le secteur a vendu davantage d'appareils qu'il n'y a d'habitants en France. Pour le GEM, les fabricants du GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils et d'équipement Ménager) ont souligné qu'avec une progression de 11 %, il s'agissait d'une « croissance inédite dans l'histoire des 35 dernières années ». Et les deux années qui viennent de s'écouler ont conforté la tendance. La raison de ce succès ? En 2021 comme l'année précédente, la crise sanitaire a bénéficié au marché des biens d'équipements de la maison, agissant comme un déclencheur. Il a réalisé un chiffre d'affaires historique de 29,6 milliards d'euros, et l'électroménager en a été le principal moteur. Avec la montée du télétravail, précédée et accompagnée par les confinements successifs, les Français semblent avoir investi dans l'équipement de leur logement pour gagner en confort et s'adapter à de nouvelles habitudes de vie qui ont contribué à inscrire le mouvement en tendance de fond. Les spécialistes ont d'ailleurs noté au cours de la période une augmentation du taux d'équipement pour certains appareils de GEM encore absents de nombreux foyers, comme le sèche-linge (qui équipe 34 % des ménages) ou le lave-vaisselle (67 %), et qui présentent encore un considérable potentiel de progression.

Nouvelles tendances

Autre effet du Covid : la montée en gamme. Le prix de vente moyen a augmenté et les marques françaises ont été très demandées (voir article p.8). Selon les études du GIFAM, 95 % des consommateurs estiment que l'électroménager fait partie de leur confort quotidien et se disent décidés à s'équiper avec de « meilleurs appareils », associant notamment la qualité à la performance et la puissance. A noter également l'émergence de certains critères tels que la durabilité ou une consommation moindre. La montée en puissance de la préoccupation environnementale est passée par là : l'engagement écoresponsable des fabricants est devenu déterminant (pour 62 % des Français, contre 50 % en juillet 2020). De fait, la croissance a profité à toutes les familles du GEM : cuisson et lavage (avec des utilisations plus intensives) ou encore froid (avec une ruée sur les appareils de grande capacité).

Un secteur qui revient de loin

Côté PEM, le fameux « effet crise », symbolisé par les achats de fours à pain rapidement remisés à la cave à la sortie du confinement, n'était en fait qu'une explication partielle à l'envolée du marché. La machine à café à grains et l'aspirateur-robot ou balai y campent les best-sellers. C'est la même logique d'équipement sous l'angle du confort et de la qualité qui est venue là aussi s'inscrire en tendance de fond. Qu'il s'agisse de l'entretien des sols (avec la priorité donnée à l'hygiène), du beauté/bien-être ou du créneau petit-déjeuner (porté par le fait-maison), il n'a pas à rougir de ses chiffres et confirme ce que tous les industriels ont noté : il y a eu un avant et un après crise sanitaire. Ces phénomènes au départ conjoncturels ont coïncidé avec d'autres mouvements de fond, au premier rang desquels la volonté de consommer local, tant pour favoriser les productions tricolores que par souci d'écologie. La question environnementale est d'ailleurs à envisager sous un prisme plus large qui prend aussi en compte la performance énergétique, la durabilité et la réparabilité. Dans ces conditions, que reste-t-il des marques tricolores, et sont-elles en situation de répondre aux demandes des consommateurs ?
Restructurations à répétition avec multiples ferme-

200 kg d'électroménager en moyenne par Français.

tures d'usines chez Moulinex dans les années 1990, départ d'Electrolux des Ardennes en 2012, clap de fin pour Whirlpool à Amiens en 2018 ou encore Brandt à la Roche-sur-Yon en 2019… En 20 ans, l'électroménager en France a été sinistré, la plus grande partie de la production a été délocalisée. Comme dans d'autres secteurs, c'est du côté de la mondialisation dans ce qu'elle a de pire qu'il faut chercher l'erreur. Tout a commencé dans les années 1990, avec le choix des industriels de faire fabriquer les composants en Chine, pour un assemblage final en France. De moindre facture, les produits ont rapidement atteint et dépassé le niveau de qualité européen. Il a suffi d'une décennie à la Chine pour bâtir une filière électroménagère difficile à concurrencer, notamment au niveau des prix. On y trouve le colosse Haier avec ses usines gigantesques où l'assemblage et le soudage, de même que le contrôle qualité, sont automatisés. Une centaine de salariés seulement suffisent à faire tourner une installation capable de sortir 10 000 unités par jour. Au final, les coûts de fabrication y sont 30 % moins élevés qu'en Europe. La concurrence s'est donc déplacée sur d'autres terrains (voir article p.11).

Pendant ce temps, en France, FO Métaux se bat pour l'industrie et l'emploi. En 2010, alors que les effectifs du secteur ont été divisés par deux au cours de la précédente décennie, la Fédération tire la sonnette d'alarme, s'inquiétant de voir la production de GEM quitter l'Hexagone, comme ce fut le cas de l'électroménager « brun » avec la disparition totale de la fabrication d'écrans plats sur notre sol. Elle est reçue au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour faire part de ses revendications à plusieurs reprises. Notre organisation souhaite au plus vite qu'une réelle traçabilité des produits voie le jour afin de permettre aux consommateurs d'être plus facilement informés du lieu de conception et d'assemblage de ce qu'ils achètent et de faire d'eux des acteurs responsables. L'obligation d'apposer l'empreinte carbone sur chacun des produits doit aussi permettre d'informer le consommateur de l'impact des transports sur les produits importés. « Le « fabriqué en France » doit s'imposer pour soutenir notre industrie », tonne alors son secrétaire général Frédéric Homez. Les équipes FO des entreprises du secteur, conscientes des nouveaux enjeux relatifs à la production d'équipements « écologiquement corrects », agissent pour préserver l'emploi tout en défendant les nouveaux produits de leurs entreprises. « A l'époque déjà, rappelle le secrétaire fédéral Eric Keller, cette perspective d'orienter les directions des entreprises vers le développement durable, qui prend en compte les facteurs économiques, sociaux et environnementaux, fait partie intégrante des revendications portées par notre organisation. Ce n'est pas un hasard si nombre d'entre elles se sont finalement concrétisées ».

De revendications pertinentes

Aujourd'hui, ces thématiques sur lesquelles FO Métaux a été pionnière sont portées à la fois par les fabricants et par les consommateurs (voir article p.6) et tirent la filière vers le haut. En janvier 2022, dans le cadre des auditions de la commission d'enquête parlementaire sur la désindustrialisation, Eric Keller ne s'en était pas moins ému de son lent déclin et avait pointé la singularité de la situation du groupe Seb dans le paysage industriel français. « Il y a 15 ans, expliquait-il aux députés, ce groupe comptait 8 000 salariés en France et 14 000 dans le monde. Aujourd'hui, il compte 5 700 salariés en France et 33 000 dans le monde. Son chiffre d'affaires est passé de 1 milliard d'euros en 2001 à 7 milliards d'euros en 2021. Nous pensons que lorsqu'un salarié de ce groupe part à la retraite, le groupe pourrait le remplacer par un jeune salarié, sans se poser la question de la rentabilité. La responsabilité appartient aussi à ces groupes qui peuvent demain embaucher et relocaliser une partie de la production. Ces groupes sont en bonne santé économique et participent à la désindustrialisation silencieuse. Je suis secrétaire fédéral dans le même secteur depuis quinze ans, celui du nucléaire, de l'électrique, de l'électronique et du ferroviaire. Il n'existe pas une entreprise ou un site dont les effectifs n'aient diminué de 50 % en quinze ans. Les chiffres d'affaires augmentent pourtant. Les groupes qui ont les moyens d'embaucher doivent le faire et produire en France. Il n'y aura pas de deuxième chance par rapport au virage manqué en 2000 : ce sont d'abord les groupes en bonne santé qui doivent tirer le soutien à l'industrie. »

Paradoxalement, le secteur électroménager a su s'assurer une forte résilience, puisqu'il commence seulement à ressentir la pénurie de semi-composants ainsi que l'augmentation des coûts du transport, et à devoir le répercuter sur ses prix. Le paysage industriel s'organise autour de Seb, devenu un mastodonte d'envergure mondiale à force de rachats au service d'une stratégie de croissance externe, et d'une petite galaxie de structures plus modestes qui misent sur une autre logique. Pour autant, Seb, avec ses 11 sites en France sur un total de 40 dans le monde, a conservé 30 % de sa production dans l'Hexagone alors que le pays ne représente "que" 10 % de ses quelque 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Ces cinq dernières années, le groupe a même investi 300 millions d'euros dans ses sites industriels français. A côté du géant, plusieurs petits acteurs ont misé sur d'autres axes de développement qui, heureuse coïncidence ou véritable flair, rencontrent les nouvelles attentes de consommation (voir article p.11) et préfigurent le big bang que devra effectuer le secteur s'il veut maintenir une croissance durable et connaître un nouvel âge d'or.

Construire pour durer

L'ère du tout-jetable et de la consommation effrénée appartiendrait-elle au passé ? Dans le secteur de l'électroménager, cela semble bien le cas. Les industriels, en partie en réponse aux attentes des consommateurs, misent sur le durable, économe et réparable. Pas question ici de green washing, l'avenir de la filière passe par sa mise au vert.

L'ère du tout jetable est définitivement révolue.

Selon une étude de la filière DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) en 2021, chaque foyer français possède à domicile près d'une centaine d'équipements électriques et électroniques, utilisés ou non, allant du réfrigérateur au téléphone, de la machine à laver au sèche-cheveux, pour une moyenne de 200 kg par habitant, qui jette chacun 20 kilos de déchets électroménagers par an. Produire et utiliser ces biens a un impact significatif sur l'environnement : l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, le fonctionnement et le traitement en fin de vie consomment des ressources et de l'énergie et rejettent des gaz à effet de serre : près de 500 kg d'équivalent CO_2 sur l'ensemble du cycle de vie pour un lave-vaisselle standard. Face à la montée des enjeux environnementaux et de leur traduction dans les modes de consommation, les producteurs n'ont d'autre choix que de miser sur l'éco-conception, la robustesse et la réparabilité. « Certains prix d'entrée de gamme ne sont pas beaucoup plus élevés que les prix des réparations. Tout l'enjeu est donc d'encourager à la réparation », fait d'ailleurs remarquer le Gifam.

C'est aussi ce vers quoi poussent les évolutions réglementaires. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 entend ainsi « accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat », peut-on lire sur le site du ministère de la Transition écologique. Parmi ses principaux axes : mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. Le but global est d'inciter les consommateurs à faire réparer leur appareil plutôt qu'à en changer en cas de problème. Concrètement, depuis le 1er janvier 2021, ordinateurs portables, smartphones, téléviseurs, machines à laver à hublot ou encore tondeuses à gazon électriques et bien d'autres produits doivent afficher leur indice de réparabilité (noté sur 10). Il vise à orienter les achats vers des produits plus facilement réparables, à inciter les fabricants à prendre la réparabilité en compte et à lutter contre l'obsolescence programmée. À l'horizon 2024, il se transformera en indice de durabilité par l'ajout de nouveaux critères comme la robustesse ou la fiabilité des produits.

Le chasse au gaspillage

Autre élément à regarder à la loupe avant d'acheter : la consommation énergétique, dont la mesure a fait peau neuve. Depuis la création de l'étiquette énergie en 1995, l'amélioration des performances des appareils et l'interdiction des plus énergivores l'avait rendue inadaptée au marché. Il avait fallu créer des nouvelles catégories (jusqu'à A+++), et pour certains appareils la classe A+ était la plus mauvaise autorisée sur le marché ! Une nouvelle étiquette énergie, au design renouvelé, a donc débarqué dans toute l'Union Européenne le 1er mars 2021 pour quatre catégories d'appareils (lave-vaisselle, lave-linge et lave-linge séchant, réfrigérateurs/congélateurs (y compris les caves à vin), téléviseurs et écrans). Pour ces appareils, fini les A+, A++ et A+++. Les plus énergivores sont reclassés en « G », tandis que les premières classes sont devenues très exigeantes. La note intégrera progressivement des critères supplémentaires sur leur réparabilité et leur recyclabilité. La nouvelle étiquette comporte aussi un «QR code », qui permet en le scannant d'accéder à une

base de données électronique des produits et ainsi de les comparer plus facilement. Alors que seules 40 % des pannes des produits électriques et électroniques donnent lieu à une réparation en France, l'objectif affiché est d'atteindre un taux de 60 % d'ici 5 ans. Pour cela, il va aussi falloir regagner la confiance des consommateurs, mise à mal par la révélation au grand public il y a quelques années de la notion d'obsolescence programmée, du fait même des pratiques de ce secteur…

Acteurs du changement

Ici, certains distributeurs ont devancé l'appel et mis au point leur propre indice, qui permet de classer les produits et les marques selon leur durabilité et leur réparabilité. Ce faisant, ces distributeurs prennent en quelque sorte le pouvoir sur les constructeurs. Là où les normes techniques peuvent limiter les investissements des fabricants en matière de durabilité, le choix des consommateurs reste l'ultime prescripteur. Or la mise en avant des produits "les plus fiables et les plus réparables" a un effet direct sur les ventes, qui peuvent être multipliées par 4 à 10 selon la catégorie ! Un argument marketing imparable et les industriels l'ont bien compris. En France, Seb fait figure d'exemple : avec des pièces de rechanges fabriquées par millions ou imprimées en 3D, la marque assure la réparabilité de 97 % de ses produits (dont 67 % totalement). Si les industriels sont contraints par la loi de concevoir des appareils durables, le changement est aussi dans les mains des consommateurs. Un autre aspect du dossier l'illustre bien : la connectivité.

« Là encore, il s'agit de produits et de technologies de rupture qui redynamisent le secteur, explique le secrétaire fédéral Eric Keller. La connectivité n'est plus seulement un argument marketing mais démontre aussi une vraie utilité en termes d'économie d'énergie, de lutte contre le gaspillage ou de maintenance prédictive ; autant d'éléments qui réduisent à la fois coût pour le consommateur et empreinte écologique globale. » Mais encore faut-il que les consommateurs s'en saisissent. Selon une enquête menée par le *Wall Street Journal*, acheter un appareil connecté est très loin d'être synonyme de connexion de ce dernier à internet. Interrogée par le média américain, la marque LG a fait valoir que 80 à 90 % de ses produits sont connectés. Pourtant, à peine la moitié des acheteurs les connectent ensuite au Web. Oubli, paresse, crainte pour ses données et sa vie privée ; les explications ne manquent pas pour ce qui ne semble pas être une priorité des ménages. « L'industrie fait énormément pour accompagner la transition, tempère Eric Keller, mais elle ne peut pas dicter à chacun quel usage faire de possibilités offertes par les évolutions technologiques. » Autrement dit, le consommateur est et restera un acteur majeur du changement et, in fine, du nouveau paysage industriel.

Les consommateurs veulent des produits plus réparables.

Le recyclage reste un enjeu majeur.

Diversification

Les nouvelles tendances et attentes sont des opportunités pour de nouveaux entrants, qui sont la clé de la réindustrialisation. A l'instar du *Bob* de Daan Tech, leurs armes seront les produits et technologies de rupture qui cassent les codes et, ce faisant, démocratisent cette industrie en leur offrant une place mais créent aussi de nouvelles options pour des acteurs en quête de diversification. Pour les professionnels de l'électroménager, les convergences offertes par les nouvelles technologies, présentes de manière transverse dans un nombre toujours plus grand de produits, sont également une opportunité de partir à la conquête de nouveaux secteurs, comme l'a fait Seb en se lançant dans le vélo électrique sur son site de Dijon. Pour les salariés, surtout, c'est la possibilité de passer plus facilement d'un secteur à un autre grâce à une certaine standardisation des savoir-faire, des outils et des composants.

Fabriqué en France : le parcours du combattant

Depuis plusieurs années, la fabrication tricolore est devenue un argument de vente incontournable dans de nombreux secteurs, dont l'électroménager. Le consommateur est prêt à y mettre le prix, mais comment s'assurer qu'un produit est bien « fabriqué en France » ? Eléments de réponse.

La prise de conscience des ravages écologiques de la mondialisation, de ses conséquences sur l'emploi national et une volonté croissante de consommer local ramènent depuis le milieu des années 2010 les Français vers les produits fabriqués en France, comme en témoigne par exemple le succès de la Toyota Yaris produite sur les chaînes d'Onnaing, près de Valenciennes. La tendance existe également sur le secteur électroménager, notamment du fait de la crise sanitaire qui l'a malheureusement mis en exergue : de nombreux produits ne sont plus fabriqués en France, ni même en Europe. Depuis des années, les fermetures de sites se sont succédé en France, comme l'unité de fabrication de sèche-linge Whirlpool à Amiens ou la ligne de production des cuisinières Rosières dans le Cher, pour les exemples les plus récents d'un mouvement de fond entamé dans les années 1990 (voir article p.4). Mais est-il encore possible d'acheter de l'électroménager « *made in France* » ? Le ministère de l'Economie confirmait en tout cas une tendance à la sortie du premier confinement : 92 % des Français souhaitent être informés de la provenance de leur équipement par un marquage spécifique (une revendication que FO a portée depuis la fin des années 1990). Un Français sur quatre est même prêt à payer plus cher pour un produit fabriqué à 100 % en France. Mais dans la jungle des labels et autres certifications, il est difficile de se repérer entre les véritables produits Made in France et les faux.

Il ne suffit pas d'un petit drapeau bleu-blanc-rouge sur la boîte pour être estampillé « Fabriqué en France », et le recours à des indications aussi fumeuses que trompeuses, telles que « Conçu en France », « Désigné en France », « Contrôlé en France » ou encore « Marque française » doivent inciter à la vigilance. Il faut avant tout répondre à un cahier des charges précis, défini par la réglementation européenne. Pour apposer la mention sur un appareil, le fabricant doit prouver qu'il « tire une part significative de sa valeur d'étapes de fabrication localisées en France » ou qu'il « a subi sa dernière transformation substantielle en France », précise Bercy, avant de spécifier que cette valeur ajoutée doit être au minimum de 45 %. Un produit électroménager « Fabriqué en France » peut donc contenir de nombreux composants étrangers… Il est alors possible d'opter pour un label encore plus exigeant : le « Origine France Garantie » (OFG) créé en 2011, géré par l'association Pro France et décerné par des organismes certificateurs indépendants, comme l'Afnor ou Bureau Veritas. Il est le seul reconnu par le Ministère de l'Economie et atteste de la fabrication, du montage et de l'assemblage de chaque élément de l'appareil en France. Deux conditions à l'obtention du label pour un produit : la matière première doit également provenir de l'Hexagone et 50 % au moins de la valeur du produit doit être issue d'un travail réalisé en France. Cette traçabilité répond par ailleurs à une demande de longue date de notre organisation pour favoriser les productions hexagonales.

Un secteur sinistré ?

Les consommateurs sont prêts à acheter petit et gros électroménager sorti d'usines françaises, mais en trouve-t-on dans les rayonnages ? Chez le groupe Fnac Darty, l'un des principaux vendeurs d'électroménager de l'Hexagone, on ne compte que 230 produits "fabriqué en France" sur 8 300 références. Les marques françaises n'ont pas disparu, un mastodonte comme le groupe Seb, qui regroupe des marques comme Moulinex, Rowenta, Krups, Tefal ou Calor, le montre bien, avec onze usines en France sur un total de quarante dans le monde pour près de 30 % de sa production réalisés dans l'Hexagone (comme l'épilateur Calor, le pèse-personne Tefal ou les aspirateurs Rowenta). Problème : elles sont peu à fabriquer dans notre pays, notre Fédération s'en était d'ailleurs inquiétée à la fin des années 1990 (*FO Métaux* n° 486 – mai 2010) et avait tiré la sonnette d'alarme devant la recomposition du secteur et sa marche vers la délocalisation.

L'autre géant du secteur, Brandt, fabrique encore en France –il est le seul– quelques tables de cuisson et plusieurs sortes de four via ses marques De Dietrich et Sauter dans ses

usines d'Orléans et Vendôme. Des planchas et des barbecues *made in France* peuvent également s'inviter dans les jardins avec les productions d'Eno, Le Marquier et de Plancha Tonio, sans oublier les pianos de cuisson Lacanche. Et dans la série parfois confidentielle car ultra spécialisée du fabriqué en France, il faut également citer les caves à vin Eurocave, du petit électroménager avec Lagrange (qui parvient à exporter vers le continent nord-américain), Béaba et son célèbre Babycook dont 7 millions d'unités fabriquées en Vendée ont été vendues, le bourguignon Magimix, l'allemand Vorwerk et ses deux usines tricolores de fabrication du fameux Thermomix, Malongo, initialement torréfacteur niçois, qui fabrique à présent des machines à café à dosettes en Vendée, le fabricant de sèche-cheveux professionnels Velecta Paris, qui fabrique en Touraine. Néanmoins, en ce qui concerne le gros électroménager, on est encore loin d'avoir le choix ; toujours pas de signe de réfrigérateur, ni de congélateur ou machine à laver *Made in France*. DAAN Tech a cependant prouvé qu'il était toujours possible de fabriquer des lave-vaisselle en misant sur l'innovation avec son modèle *Bob* (voir article p.11).

La jungle des labels.

Surmonter les obstacles

Mais innover n'est pas toujours une garantie de réussite, comme l'illustre la marque toulousaine Kippit, qui a tenté de révolutionner l'électroménager français en luttant contre l'obsolescence programmée avec des produits durables, mais a raté la marche et a été placée en liquidation judiciaire en septembre dernier, illustrant au passage les difficultés qu'il y a à vouloir produire en France. L'entreprise avait conçu une bouilloire avec maintien au chaud durable et réparable, produite dans son usine toulousaine avec la volonté de s'approvisionner au maximum auprès de fournisseurs français. Seul le système de chauffe était produit en Chine, faute de produits suffisamment puissants en France. C'est en fin de compte son fournisseur d'inox français qui lui a fait faux bond. « Alors que nous avions investi 400 000 euros dans la mise au point des moules, le fournisseur français qui s'était engagé sur la production des cuves inox de nos bouilloires nous a laissé tomber. Si nous avions fait le choix d'un fournisseur chinois, déjà identifié, nous n'en serions pas là ! Cela serait à refaire, je ne chercherais plus à tout prix à franchir tous les obstacles en même temps. A vouloir être trop vertueux, le made in France nous a fait rater la marche de l'industrialisation », avait alors confié avec amertume la directrice de l'entreprise.

Reste ensuite que l'achat d'électroménager *Made in France* peut s'avérer douloureux pour le porte-monnaie. Afin de couvrir le coût élevé de la main d'œuvre et de l'innovation, la plupart des marques ont un positionnement haut de gamme. Les prix des marques françaises sont donc deux fois plus élevés que celui des entrées de gammes fabriquées en Chine ou en Europe de l'est. Le contrôle qualité des produits *Made in France* est cependant bien plus exigeant, et avec lui l'assurance d'une durée de vie plus longue.

Des métallos au poêle

Fortement implantés dans le groupe Seb, les métallos FO sont à la fois acteurs et observateurs du secteur et font régulièrement remonter réflexions et suggestions à la Fédération pour nourrir ses positionnements et analyses. La coordination qui s'est déroulé début février en présence du secrétaire fédéral Eric Keller en a offert une nouvelle illustration. Les métallos s'y sont notamment inquiétés de la situation chez Tefal, qui poursuit une course aux volumes effrénée tout en réduisant ses effectifs, au prix d'une forte pression sur les salariés et d'une dégradation des conditions de travail. Ils ont aussi accueilli l'équipe FO Rowenta de Vernon, qui s'est relancée lors de son assemblée générale du 25 janvier en se rajeunissant et en se féminisant, toujours sous la houlette de son secrétaire Christophe Gailhard. A noter également que du côté de la coordination, Jean-Claude Petit, récemment parti à la retraite, a laissé la place à Stéphane Pannekoucke au poste de coordinateur.

L'équipe Rowenta.

La coordination Seb.

MUTUELLE OCIANE
matmut

Santé/prévoyance

Vous écouter pour bien vous conseiller

Votre contact : Réjane Denoyelle
05 57 81 15 14 - 06 07 49 81 68

matmut.fr Assureur de la garantie Santé : Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33000 Bordeaux. Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen. Assureur des garanties prévoyance Mutex - Société Anonyme (SA) au capital social de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° Siren 529 219 040. Siège social : 140, avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon CEDEX. Les statuts d'Ociane sont disponibles sur matmut.fr. Crédit photo : © Monty Rakusen, GettyImages.

L'innovation : seule planche de salut

Un appareil personnalisable

Malgré la profusion d'acteurs qui y sont déjà positionnés, l'électroménager voit de nouveaux arrivants faire leur entrée sur le marché. Leurs atouts ? Produits de rupture et adaptation aux évolutions des habitudes de consommation, comme l'illustre Daan Tech, le Français qui révolutionne le segment du lave-vaisselle.

Difficile de trouver du gros électroménager de fabrication française. A moins de viser une plus petite taille et d'appeler *Bob*. C'est le nom qu'a choisi l'entreprise Daan Tech, basée à Cugand, en Vendée, pour son petit lave-vaisselle à 350 euros pièce qu'elle écoule près de 30 000 exemplaires chaque année depuis sa création en 2020, pour un chiffre d'affaires qui flirte avec les 10 millions d'euros. La réussite du projet, monté avec l'aide d'un ancien ingénieur mécanicien de Brandt La Roche-sur-Yon, n'était pourtant pas garantie, avec sa capacité limitée à quatre couverts. Et pourtant, en misant sur le fabriqué en France et des procédés innovants, Bob a su se tailler un joli succès reposant notamment sur une forte demande à l'international, puisque Daan Tech exporte près de 60 % de sa production –un chiffre multiplié par quatre en un an. Le mini lave-vaisselle français a séduit les clients à travers l'Europe (Allemagne, Pays-Bas, Scandinavie) et à l'Asie en ligne de mire, et plus particulièrement Taïwan, pays où le « *made in France* » s'arrache.

Un lave-vaisselle pour quatre couverts, qui y aurait vu un marché ? Daan Tech justement, dont le directeur technique Nicolas Ravallec résume : « nous répondons au besoin de foyers d'une ou deux personnes, qui disposent de peu de place », le tout avec une faible consommation d'énergie et d'eau (trois litres, soit cinq fois moins que pour la même tâche à la main, sur un cycle de 20mn). Mais au-delà, c'est la capacité d'innovation de l'entreprise qui a fait la différence. « Pour relancer la filière électroménagère ou s'y faire une place, il n'y a que deux possibilités, analyse le secrétaire fédéral Eric Keller : tenter le low-cost non-connecté, segment sur lequel il est difficile d'être compétitif, ou se positionner sur des produits de rupture qui répondent à de nouveaux usages et de nouvelles demandes. » C'est précisément ce qu'a fait Daan Tech avec son *Bob*.

Produit de rupture

Il s'agit d'un produit standard ; l'assemblage de tous les éléments, pensés pour limiter le nombre de pièces, prend à peine 30 minutes, ce qui permet à l'entreprise de fabriquer à la demande et de livrer deux jours après réception de la commande ! Le consommateur est aussi acteur de la fabrication du produit puisqu'il peut choisir des options ainsi que la couleur de la porte. Avoir misé sur le design n'est pas anodin : les attentes des consommateurs sont devenues élevées en ce domaine. Autre point innovant qui rencontre les aspirations des clients : la réparabilité. Ceux qui le souhaitent peuvent réparer eux-mêmes, sur la base du diagnostic des techniciens, avec les pièces et le tutoriel vidéo leur sont envoyés. D'après l'entreprise, ils sont près de 80 % à choisir cette option qui évite la réexpédition du produit et allège ainsi son empreinte carbone sur sa durée de vie. Autre innovation, le choix des circuits courts pour les approvisionnements, là aussi en accord avec les tendances de consommation actuelles, mais aussi avec tous les avantages que cela suppose en termes de coûts et de stockage. Cartes électroniques de Lannion, plaque insonorisante de Carquefou, pièces plastiques d'Aizenay ou de Challans… La grande majorité des fournisseurs sont localisés en France. Sept d'entre eux sont à moins de 50 km. De quoi obtenir sans difficultés le label Origine France garantie !

Fort de son succès à l'export, Daan Tech prévoit de se diversifier en 2024 avec le lancement d'un four, *Joe*, lui aussi fabriqué en Vendée. Service commercial, recherche et développement, production… Une cinquantaine de personnes travaillent à Cugand. L'entreprise, qui compte embaucher 100 salariés sur trois ans, devrait s'installer mi-2024 dans un bâtiment de 6 000 m² dans la commune voisine de Montaigu-Vendée, pour assurer la production de *Joe*.

A cette occasion, un partenariat a été noué avec l'Ademe, l'Agence de la transition écologique, afin d'optimiser toutes les étapes du cycle de vie, de la fabrication au retraitement, avec une attention particulière sur l'isolation, la production de chaleur étant l'aspect le plus énergivore du four. La suite serait même déjà dans les cartons. Un mini lave-linge ? Un mini-réfrigérateur ? Le Vendéen ne s'interdit rien et montre qu'en voyant petit, il est possible de voir très grand.

SYNCEA

Les experts aux côtés des CSE

ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

Le SCAF se rapproche

de la piste de décollage

Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves…

Effet collatéral de la guerre en Ukraine, le programme SCAF (Système de combat aérien du futur) retrouve des couleurs en ce début d'année. La construction de l'avion de combat, pilotée par la France, l'Allemagne et l'Espagne, qui doit permettre de donner un successeur au Rafale français et à l'Eurofighter hispano-allemand, va enfin commencer, six ans après le sommet franco-allemand annonçant sa naissance. Après des négociations de plus de 18 mois entre les industriels - notamment entre Dassault Aviation et Airbus sur le pilier 1 (avion de combat) du programme, le contrat pour la prochaine phase 1B (3,2 milliards d'euros, répartis à parts égales entre les trois Etats pour faire voler en 2029 un démonstrateur) a enfin été signé le 16 décembre par la Direction générale de l'armement (DGA). Elle a attribué l'affaire à Dassault Aviation, Airbus Defense and Space GmbH ainsi qu'à Airbus Defense and Space SAU, Indra & Eumet. Plus qu'un avion de combat de nouvelle génération (NGF), le programme est un "système de systèmes" qui s'articule autour de l'avion avec des drones accompagnateurs, le tout connecté, via un "cloud de combat" en lien avec les autres moyens militaires engagés dans une opération. L'ampleur du projet - 100 milliards d'euros, selon les experts - est telle qu'il doit se concevoir au niveau européen, le mener à l'échelle nationale n'étant pas envisageable. Bonne nouvelle pour les métallos, outre Airbus, interviendront également dans plusieurs domaines du projet Safran, MBDA et Thalès.

Qui veut taxer des millions ?

Il est sans doute la personne dont on attendait le moins ce genre de sortie, et pourtant… Le président américain Joe Biden, dans son discours sur l'état de l'Union du 7 février, s'en est pris aux grandes entreprises qui réalisent des « superprofits » et les utilisent essentiellement en rachat d'actions et autres astuces pour redistribuer plus… à leurs actionnaires. Le locataire de la Maison Blanche entend ainsi « quadrupler les impôts » sur les rachats d'actions « pour encourager les investissements sur le long terme » et appelle à mettre en place une «taxe minimale » sur les milliardaires, jugeant « scandaleux » les gigantesques bénéfices des compagnies pétrolières.

Le train à hydrogène sur les rails

Après l'automobile et l'avion, l'hydrogène devient une réalité pour le train : le premier modèle 100 % hydrogène Coradia iLint d'Alstom a circulé pour la première fois en France le 1er février dernier, pour un cycle de trois jours d'essai. En circulation depuis l'été 2022 en Allemagne, il a déjà été commandé à 41 exemplaires par des clients européens. Destiné aux lignes non ou partiellement électrifiées, il fonctionne grâce à des piles à combustible alimentées à l'hydrogène et devrait permettre de remplacer notamment les derniers diesel encore sur les rails. Il s'agit d'un nouveau pas important pour la mobilité décarbonée mais aussi d'une belle démonstration de l'industrie ferroviaire tricolore. Reste à espérer qu'elle trouve aussi une traduction en termes de fabrication et d'emplois sur le sol national.

Le deux-roues passe à l'électrique

Mobilité toujours, c'est cette fois du côté des motos et autres scooters que vient le changement : le marché du deux-roues essence a reculé en 2022 en France, et c'est l'électrique qui en a profité, avec un peu plus de 50 % d'immatriculations supplémentaires. Si les ventes de motos et de scooters ont ralenti en 2022, après le boom lié à la pandémie de Covid et face à un contexte économique marqué par l'inflation et un effet de concentration des dépenses des ménages sur les produits de première nécessité, les modèles électriques sont parvenus à poursuivre leur croissance. Pour du Fabriqué en France, il faudra se tourner vers quelques nouveaux venus, comme Eccity, ETricks ou Pink Mobility, ou encore vers le géant Peugeot, qui a musclé son offre face aux acteurs asiatiques qui tiennent le haut du pavé.

PMV

LA COMMUNICATION SYNDICALE

Sites Internet

Affiches

Tracts

Vidéos

Animations

Professions de foi

Photos Professionnelles

9 rue Baudouin, 75013 PARIS / contact@pmv-communication.fr / 01 53 94 54 30

De Dietrich : le compte n'y est pas

Si toutes les entreprises n'ont pas été touchées de la même manière par les récentes crises, certaines s'en sont beaucoup mieux sorties que d'autres. De Dietrich Process System de Zinswiller est de celle-là. La remarquable croissance de son chiffre d'affaires s'est traduite cette année par un résultat record. Pour FO et les salariés, l'ouverture des négociations annuelles obligatoires ne pouvait donc déboucher que sur un partage de cette richesse à la hauteur des investissements de ceux qui l'ont créée : les salariés. Il aura cependant fallu aller à l'épreuve de force pour obtenir satisfaction.

Quelques séances d'échanges avec la direction avaient suffi à faire l'effet d'une douche froide, les propositions de De Dietrich n'atteignant même pas le niveau de l'inflation. « Comment une entreprise en aussi bonne santé peut-elle ne pas maintenir le pouvoir d'achat de ses salariés ? s'insurgeait le délégué syndical FO Laurent Thieriot. Si les comptes sont aussi bien garnis, c'est parce que les salariés ne rechignent pas à faire les nombreuses heures supplémentaires que ne cesse de demander l'entreprise. Il est temps qu'ils soient payés de retour ! »

Le 17 février, une grève est donc lancée, décidée par les salariés à l'unanimité, sur proposition de FO, avec le soutien de notre Fédération et de l'UD67 : pas question de signer pour un accord qui entérinerait une dégradation du pouvoir d'achat. Autrement dit, tant que la direction n'ira pas au-delà des chiffres de l'inflation, la situation restera bloquée. Il n'en fallait pas plus pour faire évoluer rapidement les négociations : FO obtient une AG de 5 % assortie d'un talon de 125€. Dans les faits, cela permet à 53 % des salariés de bénéficier d'une augmentation supérieure à 5 % et même au-delà de l'inflation pour les salaires les plus bas, sans oublier une clause de revoyure pour septembre. En signant le 21 février, FO parvient même à déclencher les augmentations dès la paie de février au lieu d'avril. « Sur 2023, résume Laurent Thieriot, le fait d'avancer les augmentations de 2 mois revient, pour un ouvrier, à bénéficier d'une augmentation moyenne de plus de 6,5 %. C'est ça, la défense du pouvoir d'achat ! »

A l'appel de notre organisation, les salariés De Dietrich Process System de Zinswiller (Bas-Rhin) se sont mis en grève le 17 février dès 5h du matin pour exprimer leur colère face aux propositions de la direction dans le cadre des NAO. Quelques jours ont suffi pour parvenir à un compromis.

Airbus Reload : les négociations font escale

Entamé début 2021 et mené tambour battant, le processus de négociation baptisé Reload chez Airbus a connu une étape significative avec la signature ce 10 février d'un accord majeur. Depuis les accords société de 1970 qui ont posé les bases du dialogue social dans l'ex-Aérospatiale devenue aujourd'hui Airbus, plus de 180 accords sont venus enrichir l'édifice social que FO a construit chez le géant de l'aéronautique. Avec la signature de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, le 7 février dernier, au terme de près de six années de négociation, les métallos FO d'Airbus ont pris la décision de toiletter eux aussi l'ensemble des textes négociés au fil des décennies pour parvenir à simplifier, harmoniser, moderniser et rendre plus lisible l'ensemble au travers de quatre à cinq accords, tout en préservant l'ensemble des garanties et acquis des salariés.

Après être parvenus à un premier accord sur la prévoyance et la protection sociale en 2022, les négociateurs FO Airbus, menés par le coordinateur Dominique Delbouis, sont arrivés au bout d'un copieux texte comprenant le temps de travail, les congés, les rémunérations et les classifications, l'épargne salariale et les fins de carrière. Réunis en bureau de coordination le 6 février, l'ensemble des DSC FO d'Airbus ont donné à l'unanimité, au nom des syndicats FO du groupe, mandat à la coordination pour signer cet accord le 10 février.

La coordination du 6 février.

Devant le côté historique de cet accord, le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez a fait le déplacement à Toulouse le 17 février, pour participer à l'officialisation de la signature, et a salué l'efficacité des métallos FO : « Une nouvelle fois, notre organisation apporte la preuve que la négociation en entreprise peut déboucher, dans le cadre d'un réformisme exigeant, sur du gagnant-gagnant lorsqu'elle est menée avec compétence et détermination », s'est-il félicité. Il faudra cependant attendre encore avant de refermer définitivement le chapitre Reload, car plusieurs thèmes, comme la GEPP, l'égalité professionnelle, la santé et sécurité au travail, le dialogue social ou l'environnement sont encore sur la table de travail.

USM de l'Indre : changer pour mieux se développer

Les métallos indriens se sont réunis le 23 novembre pour le congrès de leur USM à Châteauroux. Rassemblés autour de leur secrétaire Patrick Pasquet, qui passait la main ce jour-là, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et du secrétaire général de l'UD36 Florent Garcia, ils ont fait le point sur l'activité de leur structure et sur la situation du département.

Après une année 2021 placée sous le signe du Covid et de ses conséquences économiques, ainsi que de la guerre en Ukraine, l'année 2022 promettait d'être tout sauf simple et a demandé aux métallos FO une forte capacité de réaction, tant dans les entreprises qu'au niveau de l'USM. Manque de matières premières, activité en berne, recours à l'APLD ; malgré les difficultés, l'USM a continué de négocier des PAP pour créer de nouvelles implantations et a notamment participé à la création d'une section syndicale chez Makeen Energie et chez SCR. Elle a également œuvré activement aux élections TPE, aidant à hisser FO à la deuxième place sur l'Indre. Elle a aussi fait progresser le pouvoir d'achat, négociant des salaires mini et une valeur du point qui se classent parmi les meilleurs de France. Patrick Pasquet, qui ne briguait pas de nouveau mandat, s'est félicité d'avoir pu, avec l'USM, développer FO et faire en sorte que l'organisation soit présente sur l'ensemble de l'Indre. Il s'est dit confiant quant aux capacités du nouveau bureau pour relever les défis à venir.

Gérard Ciannarella a pris la parole pour rappeler le rôle et le fonctionnement des USM, dont il est le coordinateur national. Il s'est ensuite penché sur la formation syndicale, soulignant son caractère essentiel pour un militantisme efficace et détaillant la richesse du parcours mis en place par notre Fédération, incitant les métallos à le suivre le plus complètement possible. En préambule de son intervention, Frédéric Homez a remercié Patrick Pasquet pour ses années d'investissement à la tête de l'USM et pour l'ensemble du travail accompli. Il est ensuite revenu sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, et plus particulièrement sur les enjeux de sa mise en place en janvier 2024, appelant les métallos à prendre en main le nouveau système de classification pour mieux accompagner les salariés lors de son déploiement. Il a également évoqué le dossier des retraites et la future réforme que les pouvoirs publics devaient présenter en fin d'année pour en démontrer les dangers autant que le caractère injuste et injustifié. « Face à ce projet, un combat important nous attend, a-t-il déclaré. Nous devons être prêts à nous mobiliser. »

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Laurent Chebroux (secrétaire), Sylvain Pallot (secrétaire adjoint), Laurent Clousier (trésorier), Roméo Rodrigues (trésorier adjoint) et Rachid Chemerik (archiviste).

USM du Loiret et Métaux d'Orléans : ne rien lâcher

Les métallos FO du Loiret et d'Orléans et ses environs se sont retrouvés le 9 décembre dans les locaux de l'UD pour l'assemblée générale de leur USM et de leur syndicat des Métaux. Réunis autour de leur secrétaire Sylain Lanzi, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et du secrétaire général de l'UD45 Christophe Léveillé, ils ont jeté un œil dans le rétroviseur avant de se concentrer sur leurs objectifs pour 2023.

Outre sa participation aux nombreuses commissions territoriales, et plus particulièrement autour de la future mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, les métallos du Loiret ont consacré l'essentiel de leur énergie au développement syndical. Cela s'est traduit notamment par une hausse du nombre d'adhérents chez RS Isolsec, où la section syndicale a réussi, avec l'appui de l'USM, à convaincre plus largement de rejoindre notre organisation. L'équipe de l'USM a également été présente pour aider les implantations à évoluer, notamment avec l'organisation d'une formation « Nouveaux élus / nouveaux responsables » sur le site Faurecia (devenu Forvia) de Nogent-sur-Vernisson. Pour 2023, elle ambitionne de créer de nouvelles implantations, misant pour cela sur la négociation des PAP, et devrait prochainement créer une section dans le domaine des forages géothermiques.

Dans son intervention, Gérard Ciannarella a félicité les métallos pour leur dynamisme et leur détermination à faire grandir FO. Soulignant l'utilité de la formation syndicale dans cette entreprise, il s'est réjoui de voir que l'équipe a également à cœur de prendre en main les nouvelles classifications, sur lesquelles un module de formation s'est déroulé en septembre. Ne cachant pas l'importance du combat quotidien autour de la représentativité, il a rappelé à tous qu'en dépendait le poids de FO et donc sa capacité à créer un rapport de force pour mieux peser dans toutes les discussions. Il a conclu en évoquant le prochain combat qui attendait les métallos ; celui des retraites, dont le projet de réforme devait être présenté par le gouvernement peu après la nouvelle année.

USM du Cher : une mobilisation totale

C'est en remerciant les militantes et militants FO pour leur implication dans la vie de leur USM que Stéphane Carré a débuté son rapport d'activité, lors du congrès de l'USM du Cher, le 29 novembre. Rappelant que l'USM s'est constituée autour de quatre syndicats d'entreprise et de neuf sections syndicales, il s'est félicité de la récente création d'un syndicat chez Herdegen (fabrication de matériel médical) et d'une section chez Vulcain Acier (découpe de pièces acier). « Avec l'aide de la Fédération, le travail de développement porte ses fruits, préfigurant une progression pour le prochain cycle électoral, s'est-il réjoui. Notre objectif est de continuer à développer FO par la syndicalisation des salariés, de l'ouvrier au cadre, malgré les difficultés à s'implanter dans le 3ème collège. »

Au plan économique et industriel, les trois dernières années ont été marquées par la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine. Entre la mise en place des protocoles d'accords sanitaires, la négociation des PSE mais aussi des accords APLD, qui ont permis de sauver des milliers d'emplois dans le Cher –et contribuent aujourd'hui encore à les maintenir–, la séquence a été difficile à gérer pour les équipes syndicales. « Beaucoup d'entreprises vont renouveler les accords de chômage partiel pour 2023, a expliqué le secrétaire de l'USM, à cause du manque de matières premières et de l'explosion des prix de l'énergie, sans compter que beaucoup auront également à rembourser les prêts PGE de la période Covid, ce qui laisse craindre cessations de paiement et dépôts de bilan. » La question salariale a été l'autre grand dossier qui a occupé l'USM, fortement impliquée dans la négociation des minima salariaux alors que l'inflation dérapait.

Gérard Ciannarella est ensuite intervenu pour informer les métallos sur les dossiers qui mobilisent notre Fédération au plan national. Outre la récente réforme de l'assurance chômage et celle à venir sur les retraites, le secrétaire fédéral est revenu sur la question salariale dans un contexte de forte inflation. Il a également fait un point sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, et plus particulièrement sur le nouveau système de classification, sur lequel la Fédération a mis au point un module de formation très demandé. Il a achevé son intervention en remerciant le bureau sortant pour son implication dans la vie de notre organisation et en assurant son secrétaire général de la confiance du secrétariat fédéral pour mener à bien ses missions.

Les métallos FO du Cher se sont retrouvés le 29 novembre pour le congrès de leur USM à Bourges. Autour de leur secrétaire Stéphane Carré, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, ils se sont penchés sur l'activité de la structure au cours des trois années écoulées depuis le dernier congrès et ont esquissé les lignes de son action pour 2023.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau est composé de Stéphane Carré (secrétaire), Eric Mardon (secrétaire adjoint), David Jolivet (trésorier), Magali Méthénier (trésorière) et Abderrahmane Bounabé (archiviste).

SNOP renforce sa coordination

Les métallos FO du groupe SNOP et de l'ex-SNWM se sont retrouvés dans les locaux de la Fédération le 10 janvier pour leur coordination. Réunis autour de leurs deux DSC, Delia Bourgeais pour SNOP (en visio) et Pascal Monthule pour SNWM, et des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Valentin Rodriguez, ils ont fait le point sur les récentes évolutions du périmètre des deux sociétés et sur les défis que comptent relever les équipes FO.

Pour les métallos FO de SNOP et de SNWM, il s'agissait de la dernière coordination rassemblant les deux noms. L'un était plus versé dans la mécanique, l'autre dans l'équipement automobile, et c'est sous ce dernier pavillon qu'évolueront prochainement les salariés, une fois achevée la fusion-absorption de SNWM par SNOP, lancée l'an dernier. C'est donc à ce changement que FO Métaux s'adapte en préparant la mise en place d'une coordination unifiée pour l'an prochain, sous la responsabilité de Valentin Rodriguez. « L'essentiel des bonnes pratiques font déjà partie de leur fonctionnement, décrypte Géraldine Nivon. Il reste des aspects à formaliser, comme la désignation d'un bureau de coordination et certaines modalités de décision, mais les équipes sont solides et abattent un travail considérable. »

Côté industriel, les deux entités se sont assez bien sorties des différentes crises qui se sont succédé depuis 2020. Les équipes FO sont même parvenues, après de vifs échanges en coordination, à propos du positionnement sur la signature des accords. Prochain dossier

à prendre en main : les élections professionnelles. Repoussées d'une année, elles se tiendront en 2023. La coordination ne le cache pas : elle compte bien progresser en termes de représentativité. Pour ce faire, elle mise notamment sur la maîtrise du nouveau système de classification, sur lequel les métallos ont profité de l'occasion pour faire de l'exercice pratique, que les secrétaires fédéraux ont fortement conseillé de compléter par le module de formation fédérale.

USM de Côte-d'Or : toujours sur la brèche

Les métallos FO costaloriens se sont retrouvés le 2 décembre à Dijon pour le congrès de leur USM. Autour de leur secrétaire Jean-Pierre de Olivieira et du secrétaire fédéral Eric Keller, ils sont revenus sur l'activité chargée de la structure en 2022, dont beaucoup de dossiers promettent d'occuper également 2023.

En cette année marquée par une forte inflation, la question salariale a été au cœur des préoccupations de l'USM 21 et, comme le rapport d'activité présenté par Jean-Pierre de Olivieira lors du congrès du 2 décembre l'a montré, les résultats ont été au rendez-vous. L'équipe syndicale est montée au front des négociations sur les minima salariaux à trois reprises, et sont parvenus à décrocher une augmentation de 6,29 % sur l'ensemble de la grille salariale pour 2022. Il faut dire que l'USM a su communiquer habilement sur le sujet en suscitant des échos dans la presse locale quand il a fallu faire monter la pression. « Nous avons su nous faire entendre et nous faire respecter, a sobrement résumé Jean-Pierre de Oliveira, et nous avons une nouvelle fois montré qu'en défendant efficacement les salariés et leur pouvoir d'achat, FO restait le syndicat de la fiche de paie. »
L'USM n'en a pas pour autant mis de côté ses autres missions, participant avec assiduité aux nombreuses commissions territoriales, telles la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation (CPREFP), les jurys de Certificats de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) ou encore les Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC). L'activité s'est également traduite par une présence renforcée aux côtés des adhérents, toujours plus sous pression dans les entreprises, et par une démarche de syndicalisation qui donne de bons résultats.
Jean-Pierre de Oliveira n'a pas caché que 2023 serait très probablement une année de mobilisation, en particulier sur le dossier des retraites, appuyé par Eric Keller, qui est revenu sur le sujet dans son intervention. Le secrétaire fédéral a également fait le point sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et son futur déploiement, soulignant à cette occasion la nécessité de suivre la formation fédérale sur les nouvelles classifications, que notre Fédération considère comme une opportunité de développement syndical à ne pas manquer.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Jean-Pierre de Oliveira (secrétaire), Mohamed Stitou et Franck Husser (secrétaires adjoints), Laurent Baget (trésorier), Emmanuel Jacquelin (trésorier adjoint) et Laurent Lecoanet (archiviste).

ArcelorMittal Florange : le mur de la représentativité

Les métallos FO d'ArcelorMittal Florange (Moselle) se sont retrouvés le 30 janvier pour l'assemblée générale de leur syndicat. Autour du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire général de l'UD57 Alexandre Tott, l'équipe s'est mise en ordre de bataille pour les prochaines élections.
Confronté à la baisse de la demande d'acier et l'augmentation du coût de l'énergie, ArcelorMittal a décidé de renforcer le recours au chômage partiel, et le site de Florange est en première ligne. Le groupe avait prévenu dès septembre dernier, expliquant qu'il allait prendre "des mesures d'adaptation conjoncturelle sur ses sites d'aciers plats de la moitié Nord de la France…en raison de la faiblesse persistante de la demande d'acier sur ses marchés français et européens, notamment l'automobile et l'industrie". En parallèle, tout indique que le groupe conjugue Florange au futur, 10 ans après la décision de fermer les hauts fourneaux, puisque 2022 a également été l'année d'un investissement de 89 M€, pour la nouvelle ligne (Galsa 2) de production d'acier à haute valeur ajoutée, ainsi que celle d'une année record en termes de recrutement avec 200 embauches en CDI sont prévues dans les métiers de production et de maintenance.
Pour l'équipe FO, 2022 a surtout été marquée par de nombreuses négociations et, notamment, l'obtention d'une PPV, dite « prime Macron ». « On aurait préféré que cela s'accompagne d'une revalorisation salariale significative, mais c'est déjà un geste », avait alors expliqué le secrétaire adjoint Frédéric Weber, qui remplaçait par ailleurs le secrétaire du syndicat Nobert Cima, pour cette assemblée générale. A cette occasion, les métallos ont élu un nouveau secrétaire en la personne de Luc Rambour, qui aura entre autres missions de coordonner les efforts de l'équipe pour les élections professionnelles de mai prochain. Le sujet

a été l'objet d'intenses échanges et a été un des points majeurs de la prise de parole de Paul Ribeiro.
Après qu'Alexandre Tott a évoqué le dossier des retraites, sur lequel le secrétaire fédéral est également revenu en détails, ce dernier a martelé la nécessité de «fédérer les salariés autour de soi et de mériter leur confiance pour pouvoir ensuite disposer du rapport de force sans lequel on ne peut obtenir de dialogue social efficace. » Alors que le calendrier de négociations est plein et que la prise en main des nouvelles classifications va aussi mobiliser les métallos FO, Paul Ribeiro les a exhortés à ne jamais oublier la primauté qui doit être donnée au terrain et au contact avec les salariés.

Ille-et-Vilaine et Morbihan : l'esprit de conquête

Les métallos FO bretons des deux départements se sont retrouvés à Rennes le 22 décembre pour le congrès de leur USM. Rassemblés autour de leur secrétaire Julien Le Pape (également membre de la CA fédérale), en présence des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire général de l'UD35 Fabrice Lerestif, ils ont dressé le bilan des deux années écoulées avant d'évoquer un avenir placé sous le signe de la combativité.

Avoir une bonne représentativité ne suffit pas, il faut toujours viser plus haut. Telle est la philosophie des métallos FO d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, comme l'a montré le rapport d'activité présenté au congrès du 22 décembre. Avec un score frisant les 19 % sur le dernier cycle, FO peut s'enorgueillir d'enregistrer la plus forte progression de toutes les organisations syndicales. Et en cette année où de nombreux sites vont passer par la case élections, l'USM 35/56 ne veut pas se contenter de faire grandir FO là où notre organisation est présente ; elle a déjà déterminé des cibles pour créer de nouvelles implantations.

Le bilan de 2021 et 2022 a montré que l'USM a su être des plus efficaces dans la défense du pouvoir d'achat des salariés, avec la négociation et la signature de bons accords au niveau territorial. C'est également à cet échelon que s'est déroulé la révision/extinction des conventions collectives territoriales, là aussi avec succès, puisque les métallos ont négocié un accord autonome préservant la prime à versements différés et incitant à maintenir l'indemnité de transport. Les métallos ont également su tenir leur rang dans les diverses commissions territoriales où ils sont sollicités.

Pour 2023, a révélé Julien Le Pape, l'USM ne manque pas de projets : mettre en place un référent classification, organiser les nombreux stages prévus dans son plan de formation, renforcer le partage d'informations sur les NAO, négocier des PAP dans les sociétés ciblées par les métallos, négocier la prime d'ancienneté et, pour la dernière fois, les minima salariaux, tout en poursuivant son implication dans la vie de la Fédération et étant à ses côtés dans le futur combat contre la réforme des retraites.

En tant que coordinateur national des USM, Gérard Ciannarella est revenu sur le rôle de ces structures, auquel la Fédération consacre d'ailleurs les réflexions d'un groupe de travail. Il a également rappelé la composition du parcours de formation fédéral, incitant les militants –déjà nombreux dans ces départements à les suivre régulièrement– à y recourir le plus largement possible. Paul Ribeiro a conclu en qualifiant l'année à venir d'année charnière : « Outre la mise en place du volet prévoyance de notre nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, nous devons nous approprier les nouvelles classifications afin d'être prêts pour le déploiement de la CCNM en 2024, a-t-il déclaré. Il faudra aussi faire face aux élections professionnelles dans de nombreuses implantations ainsi qu'à certains combats sociaux, notamment celui de la réforme des retraites. » L'USM a su accroître sa représentativité de 2,87 % sur le dernier cycle, et poursuivre cette progression constituera à n'en pas douter un de ses axes de travail prioritaire.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Julien Le Pape (secrétaire), Jacky Balais (secrétaire adjoint), Karen Davy (trésorière), Patrice Dugué (trésorier adjoint) et Pascal Sinacori (archiviste).

Bosch : objectif développement

La Fédération a accueilli les 11 et 12 janvier la coordination des métallos FO de Bosch et de sa division ELM Leblanc. Les équipes se sont retrouvées autour du coordinateur Bosch Joël Pawluk et de la DSC ELM Leblanc Alexandra Callant, en présence des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Valentin Rodriguez, pour échanger sur le rôle et le fonctionnement de la coordination ainsi que les objectifs des équipes pour 2023.

Forts d'une solide représentativité dans le groupe Bosch (où la division ELM Leblanc, notamment, enregistre un score de 39 %), les métallos FO de l'équipementier auto, également spécialiste des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, ont à cœur de progresser aux prochaines élections professionnelles. Dans cette optique, ils se sont penchés sur le fonctionnement de leur coordination afin d'optimiser leurs pratiques et de disposer d'une structure centrée autour d'un bureau de coordination rassemblant les DSC et leurs adjoints ainsi que les DS. « L'idée est de trouver le bon équilibre entre tous les sites et de permettre à chacun de se faire entendre avant les prises de décision, toujours collectives », a résumé Géraldine Nivon. Afin d'avancer dans la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement global, l'offre de formation fédérale et son rôle dans ce type de démarche ont tenu une place importante dans les échanges.

Un possible et probable chantier sera celui du droit syndical et des moyens d'œuvrer au développement syndical, tant en allant s'implanter sur les sites où FO n'est pas présente qu'en faisant grandir l'organisation là où elle est déjà en place. Là aussi, la remise en ordre de bataille de la coordination devrait peser. Afin d'aborder la séquence avec un dynamisme renouvelé, Joël Pawluk, auquel tous ont souhaité une bonne retraite, a passé la main à Kouba Abdelkader au poste de coordinateur Bosch, et des engagements ont été pris sur la formation ainsi que la tenue régulière de réunions. La coordination s'est achevée sur une séance de travail sur les nouvelles classifications, dont la mise en place va occuper les métallos cette année, dans la perspective du déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie au 1er janvier prochain.

Galva : une équipe combative

Les métallos FO de Galva, entreprise charentaise spécialisée dans le traitement et le revêtement des métaux, ont tenu l'assemblée générale de leur syndicat à La Rochelle le 17 novembre. Autour de leur secrétaire Philippe Guillemette, qui vient de rejoindre le bureau de l'USM17, en présence des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Gérard Ciannarella, du secrétaire de l'USM17 Patrick Corlay et de la secrétaire de l'UD17 Catherine Savolon, ils sont revenus sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur entreprise

Difficile de faire vivre le dialogue social lorsqu'on est seul à vouloir le pratiquer ! C'est la situation dans laquelle les métallos de Galva mènent leurs activités syndicales, et qui a été au cœur de leur assemblée générale du 17 novembre. « Nous avons beau être majoritaires, les négociations sont peu nombreuses dans l'entreprise et aboutissent rarement, nos propositions sont presque toujours repoussées et l'équipe syndicale est sous pression permanente », se désole Philippe Guillemette, le secrétaire du syndicat FO. Face à lui, une direction à laquelle la moindre avancée doit toujours être arrachée, et qui a annulé à la dernière minute la rencontre prévue le même jour avec le secrétaire fédérale Géraldine Nivon.

La bonne santé économique de l'entreprise ne change rien à l'affaire. Cette année, les métallos ont dû se battre pour que les heures complémentaires soient payées comme des heures supplémentaires, avec l'aide de l'USM et de notre Fédération. Ils ont fait de même pour que leurs heures de réunion soient considérées comme des heures de travail, avec la possibilité de les prendre en dehors du temps de travail. Et au mois de mai, c'est sur le pouvoir d'achat que la bataille a eu lieu, avec en toile de fond le soutien à l'ancienne direction, dont le départ a coïncidé avec la disparition de la participation, dont notre organisation demande le retour. FO Métaux demandait aussi une plus large reconnaissance des efforts des salariés via une amélioration des conditions de travail et une prime digne de ce nom. La perspective des élections professionnelles, en 2023, dope l'équipe, qui compte poursuivre son développement, notamment chez les cadres, pour donner plus de poids à ses justes revendications. Elle a d'ailleurs musclé sa communication et renouvelé ses effectifs en prévision de l'échéance.

Gérard Ciannarella a fait un focus sur la formation, en particulier sur les futures classifications, ainsi que sur le rôle des USM. Catherine Savolon a complété en rappelant la nécessaire unité syndicale pour faire reculer le gouvernement sur la future réforme des retraites. Pour conclure Géraldine Nivon leur a apporté le soutien de notre Fédération et a fait avec eux un point sur la représentativité, mais aussi sur la situation économique, sociale et industrielle nationale. Evoquant la mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et le dossier des retraites, ainsi que les précisions sur la justification des critères de représentativité de la part des DREETS, elle a ensuite donné rendez-vous aux métallos à Amiens en juin 2024 pour le prochain congrès fédéral et les 9 et 10 mars 2023 pour la conférence mécanique.

Elections du CSE : le jour le plus long - 2ème partie : le vote électronique

Depuis le mois dernier nous n'abordons plus les étapes préalables au lancement du processus électoral mais nous nous focalisons sur le déroulement des élections et donc sur le jour J. Nous poursuivons ce mois-ci en présentant le recours au vote électronique.

I – Modalités de mise en place du vote électronique

Il est possible de recourir au vote électronique par accord d'entreprise ou de groupe, ou à défaut d'accord, par décision unilatérale (C. trav., art. L. 2314-26 ; C. trav., art. R. 2314-5).
L'accord doit être entré en vigueur avant la conclusion du protocole préélectoral et non ce protocole, qui n'est pas à proprement parler un accord collectif. Le protocole doit mentionner la conclusion de l'accord autorisant le recours au vote électronique, le nom du prestataire choisi par l'employeur pour le mettre en place en comportant en annexe la description détaillée du fonctionnement du système retenu et du déroulement des opérations électorales (C. trav., art. R. 2314-13).

II - Conditions et précautions à prendre pour la mise en place du vote électronique

La conception et la mise en place peuvent être confiées à un prestataire choisi par l'employeur sur la base d'un cahier des charges (C. trav., art. R. 2314-5). Le système retenu doit assurer la confidentialité des données transmises, notamment de celles des fichiers constitués pour établir les listes électorales des collèges électoraux, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes (C. trav., art. R. 2314-6).
Lors de l'élection par vote électronique, les fichiers comportant les éléments d'authentification des électeurs, les clés de chiffrement et de déchiffrement et le contenu de l'urne sont uniquement accessibles aux personnes chargées de la gestion et de la maintenance du système.
Les données relatives aux électeurs inscrits sur les listes électorales ainsi que celles relatives à leur vote sont traitées par des systèmes informatiques distincts, dédiés et isolés, respectivement dénommés fichier des électeurs et contenu de l'urne électronique (C. trav., art. R. 2314-7).
Le système de vote électronique doit pouvoir être scellé à l'ouverture et à la clôture du scrutin (C. trav., art. R. 2314-8).
Préalablement à sa mise en place ou à toute modification substantielle de sa conception, le système de vote électronique est soumis à une expertise indépendante. Le rapport de l'expert est tenu à la disposition de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la Cnil (C. trav., art. R. 2314-9).
L'employeur doit mettre en place une cellule d'assistance technique pour veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique. Elle comprend, le cas échéant, les représentants du prestataire l'ayant développé (C. trav., art. R. 2314-10). Sa composition n'est pas précisément définie par les textes, elle pourra être fixée par l'accord de mise en place du vote électronique. La présence de représentants des syndicats et de membres du comité social et économique dans cette cellule est primordiale.

III – Formation et informations

L'employeur doit former les membres du CSE et du bureau de vote sur le système retenu et adresser à chaque salarié une notice détaillée d'informations sur le déroulement des opérations électorales.

IV – Déroulement du vote

Le vote électronique peut avoir lieu sur le lieu de travail ou à distance (C. trav., art. R. 2314-5) pendant une période délimitée (C. trav., art. R. 2314-14).
Les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin électronique doivent pouvoir être contrôlées par les membres du bureau de vote et les personnes désignées ou habilitées pour assurer le contrôle des opérations électorales
En présence des représentants des listes de candidats, la cellule d'assistance technique mise en place par l'employeur :

- procède, avant que le vote ne soit ouvert, à un test du système de vote électronique et vérifie que l'urne électronique est vide, scellée et chiffrée par des clés délivrées à cet effet ;
- procède, avant que le vote ne soit ouvert, à un test spécifique du système de dépouillement, à l'issue duquel le système est scellé ;
- contrôle, à l'issue des opérations de vote et avant les opérations de dépouillement, le scellement de ce système (C. trav., art. R. 2314-15).

La liste d'émargement n'est accessible qu'aux membres du bureau de vote (C. trav., art. R. 2314-16).
Aucun résultat partiel n'est accessible pendant le déroulement du scrutin. Toutefois, le nombre de votants peut, si l'accord de mise en place du vote électronique ou, à défaut, la décision unilatérale de l'employeur, le prévoit, être révélé au cours du scrutin (C. trav., art. R. 2314-16).
Le vote électronique n'interdit pas le vote à bulletin secret sous enveloppe si l'accord ou, à défaut, la décision unilatérale de l'employeur, n'exclut pas cette modalité (C. trav., art. R. 2314-5) ; dans ce cas le début des votes à bulletin secret n'a lieu qu'après la clôture du vote électronique et le président du bureau de vote doit alors disposer, avant cette ouverture, de la liste d'émargement des électeurs ayant voté par voie électronique (C. trav., art. R. 2314-16).
Les salaries ont également la faculté d'exprimer un vote blanc ou nul, que le protocole d'accord préélectoral l'ait prévu ou non.
Pour se connecter au système de vote, l'électeur doit se faire connaître par le moyen d'authentification qui lui aura été transmis par l'employeur, selon des modalités garantissant sa confidentialité ce qui permettra au serveur informatique de vérifier son identité et garantira l'unicité de son vote.
Le vote est anonyme et chiffré par le système avant transmission au fichier « contenu de l'urne électronique ». Dès la clôture du scrutin, le contenu de l'urne, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs
Le dépouillement n'est possible que par l'activation conjointe d'au moins deux clés de chiffrement différentes sur les trois qui doivent être éditées. Ces clés sont générées publiquement. Seuls le président du bureau de vote et deux de ses assesseurs en ont connaissance à l'exclusion de toute autre personne.
Ces deux assesseurs nominativement identifiés, le plus âgé et le plus jeune à défaut d'accord, ainsi que le président du bureau de vote reçoivent chacun une clé de dépouillement distincte, selon des modalités en garantissant la confidentialité. Elles permettent d'accéder aux données du fichier dénommé « contenu de l'urne électronique ». La présence de deux titulaires de ces clés est indispensable pour autoriser le dépouillement. Des clés de sauvegarde sont en outre conservées sous scellés
Le décompte des voix apparaît lisiblement à l'écran et fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal
Le système de vote électronique est scellé après le dépouillement afin de garantir l'impossibilité de reprendre ou de modifier les résultats.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Sudoku

2					8		9	
			6					
		9	3	7			5	
3	2	5			6		1	9
7	9		1			3	6	4
	1			4	5	2		
					3			
	4		2					7

Solution du n° 626

1	9	5	2	7	4	8	3	6
6	**2**	3	8	9	5	**1**	**7**	4
4	**7**	8	6	**3**	1	2	5	**9**
8	3	6	**7**	**2**	9	**4**	1	5
2	**5**	1	3	**4**	6	7	**9**	8
7	4	**9**	5	**1**	**8**	6	2	**3**
3	6	7	9	**8**	2	5	**4**	**1**
9	**8**	**4**	1	5	7	3	**6**	2
5	1	2	4	6	3	9	8	**7**

Mots croisés n° 627

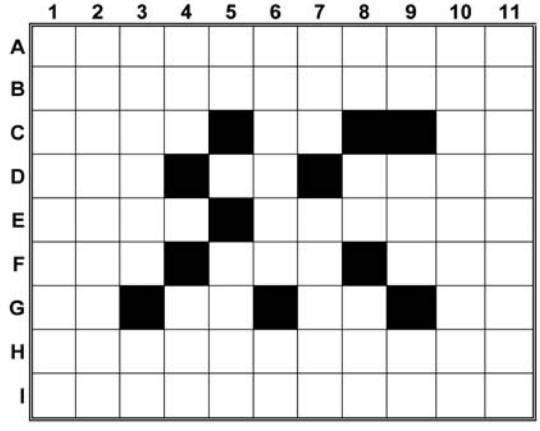

Solution du n° 626

B	A	N	L	I	E	U	S	A	R	D
I	N	T	E	R	V	E	R	T	I	E
G	T	■	S	E	A	■	R	E	P	U
O	I	N	T	■	S	T	■	B	O	X
R	V	■	A	P	E	R	O	■	L	R
N	I	A	■	■	R	I	Z	■	I	O
E	R	R	A	S	■	C	O	R	N	U
A	U	D	I	T	I	O	N	N	E	E
U	S	U	R	P	A	T	E	U	R	S

Horizontalement

A. Met fin à l'action des conservateurs. B. Rien de propre sur elle. C. Souvent dans l'ombre. Désigne la branche. Parler du passé. D. En ronde. Avant nous. Cesse d'être cru. E. Espace vert en Europe. Fromage italien sur un plateau. F. Un peu de crème. Un bouquet offert, mais il faut d'abord prendre un râteau. Moulin l'a créé. G. Exclamation. Une autre, plus de chez nous. Duo de tête. En peine. H. Des salariées qu'on envoie promener. I. Fruit d'une pomme.

Verticalement

1. Chez les cousins germains. 2. Ne fait pas dans la nuance. 3. Pas une langue morte. Dans l'Iowa. 4. Construisait des poids-lourds. Pour les Anglais, c'est n'importe quoi. 5. Fin de soirée. Prénom divin. 6. Sous le carré. Cœur de pierre. 7. Cet Hubert, un sacré numéro ! N'arrive pas toujours à point. 8. C'est-à-dire en bref. Lâché d'une certaine hauteur. Donne accès aux cabinets. 9. Symbole métallique. Juste avec ric. À moitié parisien. 10. Partantes pour la conquête de l'espace. 11. Pas d'un seul tenant.

Le mot du mois : Génération

Les *générations* nées après telle date sont concernées en ceci ou cela par le projet de loi sur les retraites, expliquent les médias qui se piquent de l'avoir compris. Ils recourent par cette formule au sens second du mot, désignant là un degré de filiation ou le laps de temps qui le sépare des autres. Ici une année, mais plus souvent 25 à 30 ans : « Les hommes de ma génération… », soupirent certains, les yeux au ciel, en général pour laisser entendre qu'ils étaient meilleurs.

Sens second, et par métonymie, diront les spécialistes, car le mot désigne d'abord l'action de *générer*, d'engendrer, en particulier par la reproduction : les scientifiques parlent de *génération sexuée, asexuée, par division cellulaire*, etc. Exception notable, la fameuse, mais le plus souvent mythique, *génération spontanée*, censée sortir de nulle part.

De cette première acception, les usages figurés sont nombreux pour désigner toute action par laquelle une chose, matérielle ou non, est produite, la manière dont elle se forme : la génération de phénomènes climatiques aussi bien que celle des idées. Si le processus est d'origine humaine, surtout technique, c'est qu'on aura eu recours à un *générateur*. Notamment pour produire de l'électricité, mais pas seulement : que n'a-t-on dit ces derniers temps de ChatGPT, l'intelligence artificielle capable de générer des textes, paraît-il de qualité !

Les deux sens du mot, la procréation comme la descendance qui en résulte, viennent du même mot latin *generatiun* adopté au XIIème siècle, qui signifiait déjà « ensemble de ceux qui vivent à la même époque » et « fonction par laquelle les êtres se reproduisent ».

Le souvent évoqué *conflit de générations* apparaît plus moderne, encore qu'il ait pu prendre jadis d'autres formes. Le concept de *génération perdue*, lui, renvoie clairement à l'entre-deux guerres sous l'impulsion d'auteurs américains vivant à Paris. Enfin, les générations X, Y et Z sont des créations de la sociologie contemporaine, d'ailleurs un peu trop fumeuses pour être distinguées à coup sûr. Heureusement, l'alphabet s'arrête là.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION, D'ACTION SOCIALE ET D'ACCOMPAGNEMENT

POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE **L'AÉRONAUTIQUE** ET DE **L'AÉROSPATIALE** CIVILE ET MILITAIRE.

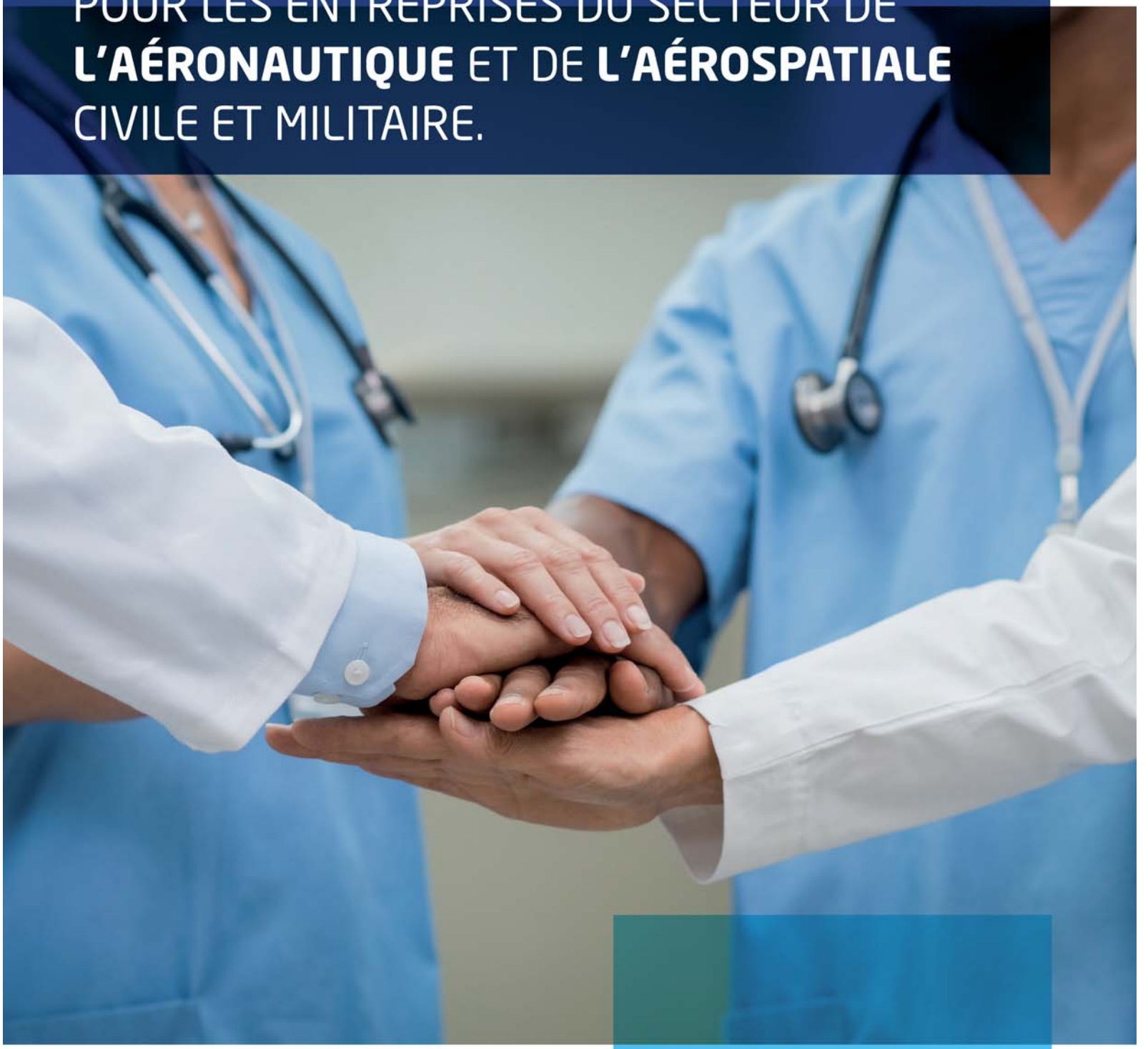

Mutuelle
Solidarité
Aéronautique

MSAé

MSAé / Mutuelle Solidarité Aéronautique CS 700 69 / 13726 Marignane cedex.
Mutuelle régie par le code de la Mutualité livre III.

SANTÉ – PRÉVOYANCE – ÉPARGNE – RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie

Profitez d'un accompagnement complet dans votre parcours de soins et de notre soutien dans toutes les situations :

- **L'accès à nos réseaux de soins** partenaires en optique, dentaire, audio et ostéo pour bénéficier de tarifs négociés et limiter, voire éviter, votre reste à charge.
- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, **des prestations pour faciliter votre retour à domicile** (aides ménagères, garde des enfants...).
- **Des aides financières** pour faire face aux situations de fragilité.
- Et bien sûr, **un Espace Client dédié** pour suivre vos remboursements et réaliser toutes vos démarches en ligne.

malakoff humanis

On aime vous voir sourire